



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

HÔTEL DE VILLE FERMÉ AU PUBLIC

Ville-Marie, le 18 mars 2020 – La Ville de Ville-Marie informe la population que dans ses efforts pour limiter la propagation du virus COVID-19, l’hôtel de ville est dorénavant fermé au public.

Accessibilité des services par téléphone ou par le Web

L’administration suggère aux citoyens de consulter le site Web de la Ville de Ville-Marie à l’adresse www.villevillemarie.org. Il demeure toujours possible de joindre par téléphone l’équipe municipale au 819 629-2881, ou par courriel les responsables des différents services pour obtenir des renseignements (taxes, constats d’infraction, cimetière, permis, etc.).

Paiement des taxes municipales, constats d’infraction, factures et autres

Plusieurs transactions peuvent être effectuées par paiement électronique (ex. : AccèsD) ou auprès des institutions financières; les chèques et mandats-poste sont aussi acceptés. Le paiement par téléphone avec une carte de crédit est également possible pour les constats d’infraction et autres factures; exceptionnellement, la Ville de Ville-Marie acceptera le paiement des taxes municipales par ce mode de paiement.

La Ville de Ville-Marie rassure la population à l’effet qu’elle surveille la situation de près et qu’elle suivra toutes les recommandations émises par les gouvernements provincial et fédéral.

Sites Web à consulter :

www.villevillemarie.org

www.quebec.ca

www.canada.ca

- 30 -

Source :

Martin Lecompte

Directeur général

Téléphone : 819 629-2881, poste 106

Courriel : martin.lecompte@villevillemarie.org